



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 18 mai 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 mai 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Christophe Couic, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen,

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Serge Nilly. a donné pouvoir à Stéphane Guillevin

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

Envoyé en préfecture le 23/05/2016

Reçu en préfecture le 23/05/2016

Affiché le

5. ACQUISITION D'UNE PROPRIETE PLACE DES ANCIENNES FONDERIES RIVIERE (ANCIEN GARAGE)

Exposé :

La SCI du Roch propriétaire de la parcelle cadastrée section AI n°115 d'une surface de 2605 m² située au 2, place des anciennes fonderies Rivière (voir plan joint) a fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

Par courrier en date du 8 avril 2016, la Ville de Quimperlé s'est portée acquéreur de ce bien auprès du mandataire pour un montant de 55 000 € sous réserve de l'accord du Conseil municipal.

Cette proposition a été acceptée sous réserve de l'accord du Juge Commissaire.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur l'acquisition de la propriété cadastrée section AI n° 115, d'une surface de 2 605 m² située 2, Place des anciennes fonderies Rivière au prix de 55 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé.

Avis favorable des commissions politique de la ville environnement/eau et lutte contre les inondations en date du 26 avril 2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 12 mai 2016

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ

u